

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>: 17</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration</b>	<b>: 02</b>
<b>Absent</b>	<b>: 00</b>

**Date de la convocation : Vendredi 30 août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi 05 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

**17 membres étaient présents**

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

**02 membres absents ayant donné procuration**

Jean-Luc FABRE a donné procuration à Bernard PROUST.  
Solange HOLLARD a donné procuration à Mickaël NICOLAS.

**Secrétaire de séance : Éric GINESTET**

**DELIBERATION N° 50/2024 RELATIVE A LA TARIFICATION DE L'EVENEMENT  
MONS EN SCENE**

**Rapporteur : Françoise GARRIGUES**

**Madame le rapporteur explique** que la commission extra-municipale Culture organise sur la commune un évènement nommé « Mons en scène », sur le thème de la Danse, le 12 et le 13 octobre 2024. Plusieurs spectacles animeront ce week-end, dont il convient de fixer un prix d'entrée. Les recettes seront encaissées, par chèque et carte bancaire, par la régie « Utilisation du domaine public – Animations – Festivités – Culture » prévue à cet effet.

Madame le Maire propose de fixer les prix d'entrée suivants :

- Le spectacle enfants, interprété par la compagnie FILAOS, est au prix de 5€ par enfant et gratuit pour l'adulte qui l'accompagne.
- Les spectacles, interprétés par la compagnie Brigade Fantôme et la compagnie ALCALINE, sont au prix de 7€ par personne à partir de 12 ans pour les deux spectacles.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Article 1 :** D'approuver les prix d'entrée ci-dessous :

- Le spectacle enfants, interprété par la compagnie FILAOS, est au prix de 5€ par enfant et gratuit pour l'adulte qui l'accompagne.
- Les spectacles, interprétés par la compagnie Brigade Fantôme et la compagnie ALCALINE, sont au prix de 7€ par personne à partir de 12 ans pour les deux spectacles.

**Article 2 :** D'approuver les modalités d'encaissement suivantes : Les recettes seront encaissées, par chèque et carte bancaire, par la régie « Utilisation du domaine public – Animations – Festivités – Culture » prévue à cet effet.

**VOTE : Unanimité**

Fait à Mons, le 05/09/2024

Éric GINESTET



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>